

Imposture sur le web

Je partage donc j'e-suis !

●●● **Annick Chevillot**, Lausanne
Journaliste RP

Pour certains, Internet et le développement des réseaux sociaux ont révolutionné la notion de partage. Pour d'autres, ils l'ont dénaturée. D'un geste altruiste, le partage est passé à un argument de vente : l'économie a pris la main. Retour sur une notion séculaire et analyse de son développement sémantique et pratique.

Partager. Un mot, différents sens, parfois contradictoires. D'un côté, il est possible de partager une valeur, un avis. D'avoir en commun donc. De l'autre, il est possible de partager quelque chose en plusieurs parts ou de « posséder quelque chose avec une ou plusieurs personnes et de donner une part de quelque chose à quelqu'un » (*Larousse*). De diviser donc, pour offrir.

Cette notion de don de la part des possédants envers ceux qui ne possèdent pas est la valeur qui anime les œuvres caritatives et de nombreux gestes altruistes. Partager en parts plus petites pour que le plus grand nombre ait accès aux richesses, matérielles et immatérielles, c'est tout simplement faire preuve d'humanisme. « La charité intégrale ne consiste pas à partager avec les autres ce qu'on possède mais ce qu'ils ne possèdent pas », affirmait au début des années 60 l'écrivain Gilbert Cesbron.¹

Ces différentes formes de partage ont pris des visages très divers à travers les siècles : solidaire, prosélyte, humaniste, charitable, communautaire, agricole, sacrificiel, politique, économique, scientifique et aussi informatique. Concrètement, un fait cependant marque un jalon dans la notion du partage moderne : la création des jardins communautaires.

Le partage de terres agricoles existait déjà au Moyen-Age : de nombreuses communautés villageoises cultivaient

en commun des parcelles pour défendre le droit d'usage, alors que les terres appartenaient aux seigneurs. Mais les premières parcelles publiques citadines et partagées pour y faire pousser fruits et légumes émergent avec la révolution industrielle du début du XIX^e siècle. Les ouvriers ont faim ! Des champs de pauvres naissent en Angleterre et en Allemagne. En France, c'est l'abbé Jules Lemire qui met le jardin ouvrier au cœur des villes en 1896 ; en 1945, le pays comptera 250 000 parcelles. En 1952, le modèle ouvrier s'ouvre à d'autres citoyens et se transforme en *jardins familiaux*. De quoi mettre fruits et légumes frais dans les assiettes des familles nombreuses aux revenus modestes. Aux Etats-Unis, en revanche, les *community gardens* ne verront le jour que dans les années 70 et par réaction à l'augmentation du nombre de friches urbaines.

Ce jalon terrien consistant à partager un espace ou un bien entre un grand nombre d'utilisateurs a inspiré de nombreux secteurs de la société civile : bibliothèques, grainothèques, buanderies communes dans les immeubles locatifs en Suisse, mouvements écologiques, *crowdfunding* (financement participatif), ainsi que certaines formes de microcrédit et de covoiturage.

1 • *Journal sans date*, 1963. (n.d.l.r.)

Dans le monde digital

En informatique, bits et octets connaissent la révolution du partage en 1990. C'est au CERN que naît le *www* (World Wide Web). L'informaticien-physicien anglais Tim Berners-Lee et l'ingénieur belge Robert Cailliau inventent le web pour pouvoir partager des documents informatiques entre scientifiques actifs dans différents pays. Cette mise en réseau des travaux améliore fortement la communication entre les chercheurs. Ainsi, c'est le besoin impérieux de partage qui a donné naissance à l'une des inventions contemporaines majeures.

Partager devient très vite le mot le plus utilisé sur le web, mais la seule mise à disposition des contenus ne suffit pas. Au tournant du millénaire, les internautes s'engouffrent dans la brèche du partage de fichiers musicaux et vidéo. *Napster* (lancé en 1999) et *eDonkey2000* (lancé en 2000) sont les premiers réseaux de partage de fichiers, qu'on peut télécharger alors sans bourse déliée. La mise en commun de l'œuvre d'autrui s'apparentant à du vol, les deux sites ont été fermés depuis « pour infraction à la législation sur le droit d'auteur ».

Cependant l'architecture informatique utilisée par ces deux précurseurs, appelé *pair à pair*² car permettant un échange direct entre particuliers, a révolutionné la notion de partage digital, comme l'a formalisé l'Irlandais Tom

O'Reilly.³ Il a été le premier à donner en 2004 une définition de ce qu'on appelle le web social 2.0. Concrètement, cela signifie que le web permet aujourd'hui l'émergence de lieux où les internautes sont à la fois des utilisateurs et des contributeurs, notamment via ce que nous appelons des réseaux sociaux.

Selon Tom O'Reilly, le succès de cette évolution réside dans l'intelligence collective, dans le partage donc : « Le web 2.0, c'est le moment où les gens réalisent que ce n'est pas le logiciel qui fait le web, mais les services. »⁴ En fait, il ne fait que donner une définition de *Facebook*, ce réseau social de l'Université Harvard lancé en 2004 par l'informaticien américain Mark Zuckerberg, qui invite et incite les étudiantes et étudiants à une seule action : partager ! Des photos, des infos, des rendez-vous, des contenus.⁵

Cette révolution numérique a donné naissance à de nouveaux comportements. On a commencé à tout (trop ?) partager ! Le monde digitalisé a pénétré celui des utilisateurs, dans un grand élan de *journal extime*. Ce néologisme, défini par l'écrivain français Michel Tournier, décédé en début d'année, est l'opposé du journal intime. Il s'agit d'un prisme sociologique, particulièrement visible sur le réseau social *Instagram*, où le dedans et le dehors se confondent. On y donne à voir son territoire intime à toute la planète web au lieu de le coucher dans un cahier destiné à soi-même ou à ses seuls intimes. Mais cette externalisation digitale des activités, des repas consommés ou cuisinés, des convictions politiques et religieuses, des anniversaires, des photos de vacances, ne se rapproche-t-elle pas plus de l'exhibition que du partage ?

Ces nouvelles « communautés » nées sur les réseaux sociaux n'ont rien à

2 • « Technologie permettant l'échange direct de données entre ordinateurs reliés à Internet, sans passer par un serveur central » (*Larousse*).

3 • Fondateur de la maison d'édition O'Reilly Media, spécialisée dans l'informatique.

4 • Traduit de l'anglais : in *What is web 2.0*, <http://www.oreilly.com>.

5 • Voir la recension de **Christophe Langlois**, *La dictature du partage*, à la p. 40 de ce numéro. (n.d.l.r.)

voir avec les communautés hippies des années 70 ou les communautés d'étudiants vivant en colocation des années 90, rendues célèbres en 2002 dans le film *L'Auberge espagnole*. Entre les deux, il existe une grande différence, née d'un glissement sémantique : d'un côté, un idéal et un besoin de partager des valeurs et un espace de vie ; de l'autre, le besoin de donner à voir aux autres et, accessoirement, de commercialiser les partages. Tout administrateur de page Facebook sait qu'il peut payer pour que certains « partages » soient ciblés sur des utilisateurs spécifiques, classés par âge, sexe, langue, adresse IP, centres d'intérêt, etc. Le marketing a très vite compris tout ce qu'il pouvait retirer de ces informations (baptisées *Big Data*) à des fins commerciales et financières.

Ce grand partage a également donné naissance à l'économie collaborative (*sharing economy*). Une notion définie pour la première fois en 2010 par Rachel Botsman, une consultante australienne : « Mon co-auteur, Roo Rogers, et moi-même avons rassemblé des milliers d'exemples de consommation collaborative du monde entier. Et, bien qu'ils soient variés par leurs dimension, maturité et objectif, nous avons réalisé qu'on pouvait les organiser en trois systèmes clairs. Le premier est la redistribution des marchés : prendre un objet d'occasion qu'on enlève de là où il n'est pas désirable pour le mettre là, ou chez qui il l'est. Les concernant, on parle des 5 R : réduire, réutiliser, recycler, réparer et redistribuer. Le deuxième est le style de vie collaboratif : on y partage ressources et choses. Dans trois ans, *couchsurfing*, *landshare*, *co-travail* et *banque de temps* (voir le lexique ci-contre) feront partie de la langue usuelle. Le troisième système, c'est celui des ser-

vices de produit. C'est lorsque vous payez pour les bénéfices du produit sans avoir à posséder le produit lui-même. Ces trois systèmes se rejoignent et permettent aux gens de partager des ressources sans sacrifier leur mode de vie. »⁶

L'exemple le plus flagrant et le plus souvent cité est la fameuse perceuse du voisin. Ce dont on a besoin, c'est du trou, pas de la perceuse. Il est donc simple de la partager. Et le web 2.0 est le lieu communautaire parfait pour répandre la bonne nouvelle. « Internet supprime l'intermédiaire, poursuit Rachel Botsman. Et la force omniprésente de cette révolution du pair à pair signifie que le partage se déroule à une vitesse phénoménale. »

Illusion mercantile

Pour Jeremy Rifkin, économiste américain et conseiller personnel d'Angela Merkel, une troisième révolution industrielle est en cours et elle permettra à terme aux consommateurs de devenir leurs propres producteurs.⁷ A l'image de ce que l'on peut produire soi-même à l'aide d'une imprimante 3D. Si ce mode de production devait se généraliser, cela marquerait la fin du *made in China* pour passer au *made in chez moi*. Rifkin fonde sa certitude sur l'observation de la génération du Millénaire (dite génération Y) très critique quant à la mondialisation et qui recherche avant tout l'accès à des services et à

6 • **Rachel Botsman, Roo Rogers, *What's Mine is Yours. The Rise of Collaborative Consumption***, New York, HarperBusiness 2010, 304 p.

7 • *La nouvelle société du coût marginal zéro. L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Paris, Les liens qui libèrent éditions 2014, 512 p.

des objets. Pour la jeune génération, utiliser un bien est plus important que de le posséder.

Dans ce grand fourre-tout de l'économie participative, on trouve tout et son contraire. Surtout son contraire en fait. Nées dans ce moule idéalisé, les plateformes *Airbnb*, *Uber* ou encore *Zipcar* n'ont rien à voir avec l'économie du partage, comme l'a très justement relevé l'écrivain américain Matthew Yglesias : « Mon voisin et moi partageons une pelle à neige parce que nous partageons des escaliers qui doivent être déblayés quand il neige, et nous partageons la responsabilité du travail à faire. Si j'étais propriétaire des escaliers et que je lui facturais une petite somme à chaque fois qu'il entre ou sort de la maison, ce serait l'inverse du partage. »⁸ Dans *Le Monde* du 25 juin 2015, Michel Bauwens, ancien chef d'entreprise français, se fait encore plus critique : « Il faut faire attention au vocabulaire qu'on emploie. *Uber* ne relève pas du partage. Il s'agit plutôt d'une mise sur le marché de ressources qui, jusque-là, n'étaient pas utilisées. *Uber*, c'est le morcellement du travail, la mise en concurrence entre les travailleurs pour obtenir un service, sans qu'ils aient accès à ce service, ce "bien commun", en l'occurrence l'algorithme contrôlé par la firme. Quand *Uber* s'installe à Paris, les profits vont à ses actionnaires de la Silicon Valley. »

Les véritables propriétaires de ces sites et de ces plates-formes n'assument ni leurs responsabilités (sociales et légales notamment) ni le contrôle de leur fonctionnement (l'usage qui est fait de ladite plateforme par les utilisateurs).

Nathan Schneider et Trebor Scholz, chercheurs et professeurs américains au Colorado et à New York, ont édité un manifeste éloquent sur le sujet le 7 octobre 2015. Ils rappellent que « l'économie du partage n'est rien d'autre qu'un système de travail à la demande, où les plateformes sont avant tout des monopoles de la logistique qui restructurent le travail organisé comme les infrastructures mises en place pour le réguler en déplaçant les risques (chômage, santé, vieillesse...) sur les travailleurs eux-mêmes. »⁹ L'imposture sémantique consistant à qualifier de partage une économie parallèle basée sur le profit va encore leurrer de nombreuses personnes ces prochaines années. Il nous appartient de développer un véritable monde digital du partage.

A. C.

Lexique

Couchsurfing : service d'hébergement temporaire gratuit, de personne à personne, sur le canapé du salon. Les personnes sont mises en relation via un service en ligne. Initié aux Etats-Unis en 2004 sous forme d'association à but non lucratif, le projet est depuis 2011 une société commerciale. www.couchsurfing.com.

Landshare : créé en 2009 au Royaume-Uni dans le but de promouvoir la pratique du jardinage, le service met en relation des particuliers souhaitant démarrer un potager mais n'ayant pas l'espace nécessaire, avec des propriétaires terriens ou de petits jardins qui n'en font pas usage. www.landshare.net.

Co-travail ou *coworking* : organisation du travail regroupant un espace de travail partagé et un réseau de travailleurs. worknshare.ch.

Banque de temps : système d'échanges de services sans argent, basé sur des crédits d'heures. www.banquedutemps.com.

8 • www.slate.fr.

9 • Disponible uniquement en anglais sur www.fastcoexist.com.